



Office fédéral de la communication

OFCOM Infomailing No. 29

Editorial

[Au revoir](#)

Actualités

[Fin des concessions pour les micros sans fil et autres applications dès 2013](#)

[En discussion: analyse des programmes de radio et de télévision](#)

Société de l'information

[Stratégie actualisée du Conseil fédéral pour la société de l'information](#)

[La Suisse dans l'internet: utilisation et perception](#)

International

[Nouvelle méthode de calcul de propagation des ondes radio](#)

[Les régulateurs francophones des télécommunications face au défi de la convergence](#)

[Pavillons nationaux et séminaires au programme de la Foire TELECOM](#)

[Feu vert au budget de l'Union internationale des télécommunications](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 29.03.2012

Version imprimable

Impression de l'OFCOM infomailing

Dans la page "Outil d'impression" descendre jusqu'à Documentation > Newsletter > OFCOM Infomailing et choisir l'édition désirée. Tout en bas de la page, sélectionner l'option "Imprimer les sous-pages" puis cliquer sur "Imprimer les pages choisies".

[Outil d'impression](#)

Editorial - Au revoir

Chères lectrices, chers lecteurs,

Le présent OFCOM Infomailing est placé sous le signe du changement et de la nouveauté.

Ainsi nous prenons congé de la Stratégie pour une société de l'information en Suisse qui a valu jusqu'ici. Le Conseil fédéral l'a actualisée en mars pour tracer les nouvelles voies qui permettront à la population suisse et à l'économie de profiter pleinement des technologies de l'information et de la communication et d'être à l'écoute de la société de l'information. L'importance d'une stratégie tournée vers l'avenir est soulignée par une étude réalisée par l'université de Zurich sur la façon dont la population suisse utilise l'internet et se positionne en la matière. L'enquête montre que plus de trois quarts des habitants de Suisse naviguent sur l'internet, même si plus de 40% ne se sentent que peu - ou pas du tout - reliés à la société de l'information.

Nous voulons aussi faire nos adieux à l'obligation de concession pour certains appareils et applications. Par une révision d'ordonnance, nous proposons par exemple qu'en Suisse, dès le 1er janvier 2013, les microphones sans fil puissent être exploités sans être au préalable enregistrés auprès de notre office. Au niveau international, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a en outre décidé de modifier la méthode de calcul pour la propagation des ondes radio afin de mieux garantir la transmission des données. Elle tient dorénavant compte des particularités du terrain où les ondes se meuvent. Ainsi le calcul de la propagation prend en considération les obstacles entre l'émetteur et le récepteur, ainsi que les caractéristiques de la zone de couverture ou de la portée d'antenne.

Dans le domaine de la radio et de la télévision, nous nous sommes séparés de plusieurs questions en suspens. Il y a trois ans, nous avons introduit l'analyse en continu des programmes de radio et de télévision. Lors d'une rencontre organisée sous notre égide, les diffuseurs de programmes de radio et de télévision ont discuté avec les chercheurs des points restés ouverts dans ce domaine. Les questions et les réponses qui y ont été apportées sont désormais publiées.

Enfin, je profite de l'occasion pour prendre congé de vous tous, chères lectrices et chers lecteurs. Dès le 1er avril, après vingt années passionnantes à l'Office fédéral de la communication, je pars rejoindre le Secrétariat général du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). C'est avec un pincement de cœur que je dis adieux à mes fonctions de directrice suppléante de l'OFCOM. Mais je me réjouis aussi de relever les défis de mon nouveau poste de secrétaire générale suppléante du DETEC. Je garderai toutefois des liens avec l'OFCOM au travers de certains dossiers.

Si nos chemins viennent à se croiser de nouveau d'une manière ou d'une autre, j'en serai ravie.

Bonne lecture et au revoir!

Véronique Gigon
Directrice suppléante OFCOM
[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 29](#)

[Contacter le service compétent](#)
Dernière mise à jour le: 29.03.2012

Fin des concessions pour les micros sans fil et autres applications dès 2013

Bonne nouvelle pour les propriétaires de microphones sans fil: dès 2013, ils ne devront probablement plus disposer d'une concession pour utiliser leur appareil. En effet, l'OFCOM lancera cet été un projet de révision des ordonnances qui définissent quels appareils ne seront plus soumis à concession. Les modifications, qui concerneront aussi par exemple les CB et les radars sur des bateaux de la navigation intérieure, devraient entrer en vigueur le 1er janvier 2013.

Lucio Cocciantelli, division Surveillance et concessions de radiocommunication

Soumettre les microphones sans fil ainsi que d'autres applications comme la CB ou les radars sur des bateaux de la navigation intérieure au régime de la concession n'est plus nécessaire. C'est la conclusion à laquelle est arrivé l'OFCOM dans le cadre du réexamen de ses activités. Cette libéralisation fait l'objet de la révision d'ordonnances qui sera lancée cet été et qui devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2013.

Les prescriptions d'interface concernées ne seront adaptées qu'à l'entrée en vigueur des ordonnances révisées, c'est-à-dire au 1er janvier 2013.

Microphones sans fil

La révision des bases légales permettra dès début 2013 d'exploiter en Suisse certaines bandes de fréquences sans disposer d'une concession. Les détails et caractéristiques sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Bande de fréquences	Puissance maximale	Prescriptions techniques	Remarques
31.4 - 39.6 MHz	100 mW PAR	RIR1009-01	
174 - 223 MHz	50 mW PAR	RIR1009-02	
470 - 786 MHz	50 mW PAR	RIR1009-10	
786 - 789 MHz	12 mW PAR	RIR1009-17	
823 - 826 MHz	20 mW PIRE	RIR1009-18	100 mW PIRE pour les microphones sans fil porté contre le corps
826 - 832 MHz	100 mW PIRE	RIR1009-13	
863 - 865 MHz	10 mW PAR	RIR1009-05	
1785 - 1800 MHz	20 mW PAR	RIR1009-09	50 mW PIRE pour les microphones sans fil porté contre le corps

Les microphones sans fil avec une puissance jusqu'à 250 mW pourront continuer à être utilisés dans le futur sur certaines fréquences dans la bande 470 - 782 MHz (RIR1013-20).

- **Conséquences collatérales:** à partir de l'année prochaine, la coordination des fréquences utilisées par les microphones sans fil lors d'événements particuliers (p.ex. concerts, expositions, conférences de presse, etc.) ne sera plus assurée par l'OFCOM. Celui-ci n'interviendra plus non plus lors de brouillages dus à l'utilisation simultanée de la même fréquence par deux ou plusieurs microphones sans fil. Pour rappel, l'utilisation exempte de toute perturbation n'est pas garantie pour les bandes de fréquences utilisables par les microphones sans fil. Il appartiendra donc à l'organisateur d'une manifestation de s'attacher les services d'entreprises privées spécialistes dans ce domaines ou de laisser les différents utilisateurs sur place s'arranger entre eux.
- **Perspectives d'avenir:** la conférence mondiale des radiocommunications 2012 (CMR-12) a décidé d'étendre l'attribution du service mobile à la bande de fréquences 694 - 790 MHz dans la Région 1 à l'occasion de la prochaine conférence mondiale des radiocommunications (probablement 2015). Les conditions techniques et réglementaires applicables, ainsi que la limite inférieure de la bande de fréquences, seront définies à la CMR-15. Il n'est pour l'instant pas possible de déterminer quand cette décision aura des conséquences en Suisse, mais on peut raisonnablement attendre des répercussions d'ici 5 à 10 ans sur les microphones sans fil dans la bande des 694-790 MHz.

Radiocommunication à usage général (CB)

A partir du 1er janvier 2013 les bandes de fréquences suivantes avec les caractéristiques indiquées dans le tableau ci-dessous pourront être exploitées en Suisse sans concession:

Bande de fréquence	Nom	Prescriptions techniques	Remarques
26960 - 27410 kHz	CEPT PR 27	RIR1102-01	Max. 4 W (FM)
26960 - 27410 kHz	DSB/SSB AM CB	RIR1102-02	Max. 4 W, max. 12 W PEP (SSB)

L'exemption de l'obligation de concession pour cette application de radiocommunication correspond à la tendance générale que l'on observe au niveau international. Dans le passé également, elle a toujours été souhaitée par certains milieux d'utilisateurs de fréquences.

Indicatif d'appel

- **Radiotéléphonie:** avec l'exemption de l'obligation de concession, l'attribution et l'enregistrement des indicatifs d'appel par les autorités concédantes disparaissent. En effet, il n'y a aucune raison technique ni juridique de maintenir cet enregistrement.
- **Radiocommunication de données:** le protocole de radiocommunication de données (Packet-Radio) exige par contre un indicatif à six chiffres issu de la série valable pour la Suisse au niveau international. L'attribution et l'enregistrement de ces indicatifs dans le futur restent à définir.

Circulation Card

- Basée sur un accord multilatéral, la "Circulation Card" de la CEPT expire le 31 décembre 2012. D'entente avec les administrations concernées, elle ne sera plus renouvelée. S'agissant de la possession et de l'exploitation d'appareils de radiocommunication CB en dehors de la Suisse, les prescriptions nationales du pays d'accueil s'appliquent.

Radars sur des bateaux de la navigation intérieure

A partir du 1er janvier 2013, les bandes de fréquences suivantes avec les caractéristiques indiquées dans le tableau ci-dessous pourront être exploitées en Suisse sans concession:

Bande de fréquences	Nom	Prescriptions techniques	Remarques
9300 - 9500 MHz	Inland waterway radar	RIR0604-02	For inland waterways

Hormis l'exemption de l'obligation de concession, rien n'est modifié pour cette application de radiocommunication.

Installations de radiocommunication PMR/PAMR

A partir du 1er janvier 2013, les bandes de fréquences suivantes avec les caractéristiques indiquées dans le tableau ci-dessous pourront être exploitées en Suisse sans concession:

Canaux autorisés dans la bande de fréquence	Nom	Prescriptions techniques	Remarques
430.125 - 430.350 MHz	PMR RIR0507-06		12.5 kHz, 2.5 W (Portable applications)
27420 - 27910 kHz	PMR RIR0507-31		Professional applications
27800 - 27890 kHz	PMR RIR0507-32		Public utilities (police)
27840 - 27930 kHz	PMR RIR0507-33		Fire brigade applications
27450 - 27450 kHz	PMR RIR0507-34		Rescue applications

L'utilisation des canaux 430.1375, 430.1625 et 430.3375 MHz sera encore possible jusqu'à fin 2015. À partir du 1er janvier 2016, ils ne pourront plus être utilisés pour cette application. Ces trois canaux avaient été introduits il y a longtemps, bien avant qu'il ne soit possible d'utiliser sans concession les canaux PMR 446. Ils se trouvent dans une bande de fréquences qui est attribuée, en Suisse aussi bien que dans les pays avoisinants, avec un statut primaire à d'autres services qui pourraient être perturbés par l'utilisation de ces trois canaux.

Installations de recherche de personnes

A partir du 1er janvier 2013 les bandes de fréquences suivantes avec les caractéristiques indiquées dans le tableau ci-dessous pourront être exploitées en Suisse sans concession:

Canaux autorisés dans la bande de fréquence	Nom	Prescriptions techniques	Remarques
26550 - 26910 kHz	On-site paging	RIR0506-21	10 kHz, 5 W ERP
449.800 - 449.900 MHz	On-site paging	RIR0506-22	12.5 kHz, 2.5 W ERP
152.075 / 152.575 MHz	Talkback pocket unit	RIR0506-23	12.5/25 kHz, 50 mW ERP

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 29](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 29.03.2012

Informations complémentaires

[Microphones sans fil](#)

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

/dokumentation/Newsletter/01315/03948/03950/index.html?lang=fr

En discussion: analyse des programmes de radio et de télévision

Il y a trois ans, l'OFCOM a lancé l'analyse en continu des programmes de radio et de télévision, dont les résultats suscitent des questions et des réactions en partie critiques de la part des diffuseurs concernés. Une rencontre organisée par l'OFCOM a permis d'en discuter avec les chercheurs. L'OFCOM a publié sur son site web les questions posées et les réponses données à cette occasion.

Bettina Nyffeler, division Radio et télévision

Les résultats publiés de l'analyse en continu des programmes ont soulevé dès le début les critiques des diffuseurs privés de radio et de télévision. Certains ont adressé leurs remarques et questions concrètes à l'OFCOM. C'est pourquoi l'office a organisé en automne 2011 une rencontre entre les diffuseurs et deux chercheurs. Sur la base d'exemples concrets, René Grossenbacher (Publicom) a expliqué le concept et la méthode de l'analyse des radios, et Steffen Kolb (Université de Fribourg) ceux de l'analyse des télévisions régionales.



[René Grossenbacher - Présentation Analyse des programmes radio](#)

Dernière modification: 28.03.2012 | Taille: 2927 kb | Type: PDF



[Steffen Kolb - Présentation Analyse des programmes de télévisions régionales](#)

Dernière modification: 28.03.2012 | Taille: 542 kb | Type: PDF

Avant et pendant cette réunion, les diffuseurs ont formulé plusieurs questions. L'OFCOM a collaboré avec les chercheurs pour leur fournir des réponses écrites. Un résumé de ce catalogue de questions et réponses existe désormais en français et en allemand.

Du point de vue de la surveillance juridique, les enquêtes visent surtout à déterminer si un diffuseur remplit le mandat de programme figurant dans sa concession. La loi sur la radio et la télévision oblige l'OFCOM à procéder à cet examen et à prendre des mesures s'il constate des irrégularités majeures. En dernier recours, la concession d'un diffuseur peut être restreinte, voire retirée.

[Résumé des questions des télévisions régionales](#)

[Résumé des questions des radios OUC](#)

Analyse des programmes de radio et de télévision

Les programmes de la SSR ainsi que ceux des chaînes privées de radio OUC et de télévision régionale avec concession sont analysés scientifiquement depuis trois ans par des chercheurs indépendants mandatés par l'OFCOM. La publication des résultats des études vise à stimuler un débat ouvert sur les prestations des diffuseurs de radio et de télévision en Suisse.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 29](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 29.03.2012

Informations complémentaires

[Recherche dans le domaine des médias](#)

Stratégie actualisée du Conseil fédéral pour la société de l'information

Le 9 mars 2012, le Conseil fédéral a actualisé la Stratégie pour une société de l'information en Suisse. Il a défini les champs d'action où le potentiel novateur des technologies de l'information et de la communication (TIC) peut être utilisé avec le maximum d'effets.

Ka Schuppisser, Direction opérationnelle Société de l'information

Naviguer sur l'internet et écrire des courriels permet de rester en contact avec ses amis, d'apprendre les dernières nouvelles de sa ville natale, de bavarder avec ses petits-enfants, de retrouver d'anciens camarades de classe, d'obtenir une information officielle, de planifier son prochain voyage, de réserver un hôtel en dernière minute et bien d'autres choses encore. Nous vivons aujourd'hui dans une société de l'information, une raison suffisante pour actualiser la stratégie correspondante et faciliter l'accès de toute la population à cette société.

La stratégie 2012 pour une société de l'information

Il est évident que depuis 1998, la société de l'information s'est considérablement développée tant sur le plan national qu'international. En 2011, 77,4% des personnes de 14 ans et plus utilisaient l'internet plusieurs fois par semaine, alors qu'en 1998, elles n'étaient que 10,6% à le faire. Cette évolution découle non seulement de la multiplication des terminaux compatibles avec l'internet (ordinateurs, téléphones portables, etc.), mais aussi d'une meilleure connaissance de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. En outre, le flux de données a augmenté de manière exponentielle, les gens se retrouvent dans les réseaux sociaux, la cybercriminalité s'est professionnalisée et internationalisée, et les informations et connaissances sont disponibles pour un nombre toujours croissant de personnes.

En conséquence, quelques 200 experts internes et externes se sont réunis en 2011 dans des groupes de travail interdisciplinaires pour élaborer les contenus de la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information. Le gouvernement a adopté le 9 mars le document final qui en a découlé, fixant ainsi le nouveau cadre commun des activités de l'administration fédérale. Son objectif est d'utiliser le potentiel des TIC pour faire de la Suisse une place économique forte et un lieu de vie agréable, tout en tenant bien compte des risques propres à l'espace numérique.

Dans la stratégie, le Conseil fédéral définit les champs d'action où le potentiel novateur des TIC peut déployer le maximum d'effets. Il s'agit des domaines déjà existants "Sécurité et confiance", "Economie", "Cyberdémocratie et cyberadministration", "Formation, recherche et innovation", "Culture" et "Santé et système de santé". Deux nouveaux sujets, à savoir "Infrastructures" et "Utilisation efficace de l'énergie et des ressources", ont été ajoutés pour traduire la volonté du Conseil fédéral de disposer de réseaux de transmission ouverts et performants, et d'utiliser les TIC de manière durable et si possible en respectant l'environnement. Par ailleurs, de nouvelles structures de mise en œuvre de la stratégie sont créées. Le DETEC continue d'assurer la direction des opérations.

Autre nouveauté, la stratégie contient en annexe un aperçu des projets de mise en œuvre dans l'administration fédérale, notamment les trois nouveaux projets adoptés par le Conseil fédéral dans le cadre de l'actualisation de la stratégie:

1. élaboration d'une stratégie de la Confédération sur les noms de domaine;
2. développement du système statistique d'indicateurs pour la société de l'information;

3. élaboration d'un paquet de mesures qui garantit l'accès facilité et équitable aux informations en ligne ainsi qu'aux offres de communication et de transaction proposées par le gouvernement et l'administration fédérale.

Perspectives d'avenir

Orientée vers l'avenir, la stratégie couvre de nombreux thèmes et n'est pas limitée dans le temps. Afin de pouvoir atteindre les objectifs et réaliser les projets, l'administration fédérale mise sur l'échange et la collaboration avec les cantons, les communes et les villes, ainsi qu'avec le secteur économique, les milieux politiques, la société civile et le monde scientifique. En effet, impliquer tout un chacun permettra, notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC), d'augmenter l'attractivité de la place économique suisse, de réduire la bureaucratie, d'améliorer le service à la clientèle et d'accroître la sécurité.

Bref historique

Le Conseil fédéral a reconnu très tôt les chances qu'offraient les TIC pour la Suisse. En 1998 déjà, il a adopté sa première Stratégie pour une société de l'information en Suisse, pour que les technologies de l'information et de la communication (TIC) puissent être utilisées rapidement, de manière coordonnées et au profit de tous. Il définissait pour la première fois des principes de base et désignait les secteurs dans lesquels le besoin d'intervention et de coordination était le plus important à savoir la formation, l'augmentation de l'attractivité de la place économique suisse, les transactions d'affaires et les relations avec l'administration, la culture, la sécurité et la disponibilité, le suivi scientifique et le droit. La mise en œuvre était coordonnée par le Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI), sous la conduite de l'OFCOM.

En 2006, le Conseil fédéral a adopté une stratégie révisée, qui tenait compte des nouveaux défis et intégrait le nouveau champ d'action "Santé et système de santé" (eHealth). La cybersanté et la cyberadministration ont d'ailleurs été au cœur de la mise en œuvre de la stratégie. Ces deux domaines sont aujourd'hui développés par la Confédération, en collaboration avec les cantons, dans des stratégies partielles spécifiques.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 29](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 29.03.2012

[E-Government Suisse](#) ⇨

[Stratégie nationale e-health](#) ⇨

[Les indicateurs de la société de l'information en Suisse \(Office fédéral de la statistique\)](#) ⇨

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

/dokumentation/Newsletter/01315/03948/03953/index.html?lang=fr

La Suisse dans l'internet: utilisation et perception

Plus des trois quarts de la population suisse naviguent sur l'internet et utilisent les multiples applications de cette infrastructure médias polyvalente. Pourtant, plus de 40% ne se sentent pas ou peu appartenir à la société de l'information. Pour sa première participation au "World Internet Project" en 2011, l'Université de Zurich a réalisé une enquête sur l'utilisation et la perception de l'internet en Suisse.

Michael Latzer, Natascha Just, Sul Khan Metreveli et Florian Saurwein, Université de Zurich
Plus des trois quarts (77%) de la population suisse âgée de 14 ans et plus utilisent l'internet, la plupart le font à domicile,

- trois quarts possèdent une liaison à haut débit, un quart surfe en déplacement et
- une bonne moitié est connectée à des réseaux sociaux professionnels ou privés.

L'utilisateur suisse moyen passe une heure trois quarts par jour en ligne, alors que le pourcentage d'internautes occasionnels (moins de 5 heures par semaine) est comparativement élevé (40%).

Fracture numérique effective et ressentie

Bien que la Suisse soit bien positionnée au niveau international en ce qui concerne la diffusion de l'internet et la couverture en raccordements à large bande, certaines fractures numériques demeurent une réalité. L'utilisation de l'internet varie surtout en fonction du revenu du ménage, de l'activité professionnelle et du niveau de formation. S'agissant de sa diffusion, le fossé se creuse nettement à partir de 60 ans; en revanche, il n'y a presque plus de différences entre les sexes. Les écarts sociodémographiques sont encore très marqués au niveau des formes d'accès et de l'intensité de l'utilisation. Ainsi, les usagers qui naviguent fréquemment et de manière mobile sont plutôt jeunes et masculins. Le fossé numérique se réduit, mais ne se comble pas complètement. Les non-utilisateurs ne manifestent guère d'intérêt pour l'internet; souvent, près de la moitié (45%) n'en voit pas l'utilité. Un dixième déclare ne disposer ni de l'équipement requis, ni du savoir-faire technique, ni des moyens financiers nécessaires.

Outre les fractures effectives, il en existe d'autres, plus subjectives. Par exemple, en moyenne 42% de la population suisse ne se sentent pas ou peu appartenir à la société de l'information. Ce sentiment est partagé par

- trois quarts des non-utilisateurs,
- mais aussi un tiers des utilisateurs de l'internet.

43% de la population suisse – mais un quart seulement des non-utilisateurs directement concernés – pensent que les personnes sans raccordement à l'internet sont aujourd'hui désavantagées. Par ailleurs, seul un tiers environ des utilisateurs et un cinquième des non-utilisateurs sont d'avis que le gouvernement doit mettre à disposition les moyens financiers nécessaires pour permettre le raccordement à l'internet de tous les habitants du pays.

Internet: une infrastructure polyvalente qui met l'accent sur l'information

Une large palette d'applications internet est utilisée pour

- l'information et les loisirs,

- les activités économiques en ligne et
- les contacts sociaux, ainsi que la création et la diffusion de contenus propres.

Parmi les utilisateurs

- 96% recourent au courrier électronique,
- 92% emploient les moteurs de recherche,
- 78% cherchent des informations sur des produits,
- 63% achètent et paient en ligne,
- 75% s'informent,
- 66% visitent des portails vidéo,
- 54% écoutent de la musique,
- 37% regardent la télévision en ligne en différé,
- 33% jouent.
- 54% font partie de réseaux sociaux,
- 31% utilisent la téléphonie par l'internet,
- 59% téléchargent des photos,
- 34% participent à des forums de discussion et
- 14% téléchargent leurs propres vidéos.

L'internet en tant qu'infrastructure médias polyvalente s'est ainsi bien implanté en Suisse. Servant davantage à l'information qu'au divertissement, il est dorénavant considéré par les internautes comme une source d'information importante, au même titre que les traditionnels médias de masse. Dans le domaine du divertissement, l'internet se place derrière la télévision et la radio.

Scepticisme par rapport à la démocratisation numérique

L'internet offre de multiples possibilités de participer activement à la vie politique. En Suisse, il est utilisé surtout pour effectuer des recherches sur des thèmes politiques. Comme par le passé, deux tiers des utilisateurs de l'internet (*onliners*) discutent de ces questions exclusivement hors ligne et se montrent très sceptiques par rapport aux effets positifs de l'internet sur la démocratisation:

- seuls 11% croient à une participation politique plus marquée grâce à l'internet et
- 15% estiment que les politiciens et les fonctionnaires accordent une grande importance à l'opinion des gens sur l'internet.
- 20% trouvent que la politique peut être mieux comprise et
- 22% qu'il est sûr d'exprimer ses opinions politiques sur l'internet.
- 28% des utilisateurs craignent que leur comportement sur l'internet soit contrôlé par le gouvernement,
- alors que bien plus (43%) redoutent un tel contrôle de la part des entreprises.

Naviguer sur l'internet: une source de préoccupation

La population suisse a une confiance limitée en l'internet. Certes, une très grande majorité (75%) qualifie au moins la moitié des contenus de crédibles, mais cette crédibilité varie selon les sources d'information. Alors que la plupart des offres professionnelles (SSR, gouvernement et autorités) sont considérées comme fiables, moins de la moitié des offres générées par les utilisateurs dans les blogs et les réseaux sociaux sont jugées dignes de confiance. En outre, les Suisses sont prudents lorsqu'ils paient par carte de crédit, en raison de l'abus possible des données personnelles, et lorsqu'ils expriment une opinion politique. La méfiance par rapport à l'internet a tendance à augmenter avec l'âge. Par contre, les jeunes surfent en déplacement, sans aucune inquiétude.

World Internet Project - Switzerland (WIP-CH)

Le World Internet Project est une étude comparative de longue durée sur l'utilisation de l'internet réalisée avec le concours de plus de 30 pays. En Suisse, l'analyse est menée par le département Medienwandel & Innovation de l'IPMZ (Institut für Publizistikwissenschaft und Medienforschung) de l'Université de Zurich, sous la direction de Michael Latzer. Elle repose sur un sondage téléphonique représentatif de 1104 personnes âgées de plus de 14 ans, effectué en mai et juin 2011 par gfs Zurich.

Le projet est soutenu par l'OFCOM et par le décanat de la faculté de philosophie de l'Université de Zurich. Les évaluations détaillées seront publiées ces prochains mois.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 29](#)

[Contacter le service compétent](#)


Dernière mise à jour le: 29.03.2012


Renseignements:

Michael Latzer, chef du département Medienwandel & Innovation de l'IPMZ (Institut für Publizistikwissenschaft und Medienforschung) de l'Université de Zurich.

Tél. +41 44 635 20 90

Informations complémentaires

[World Internet Project](#) 

[Evaluations détaillées du "World Internet Project"](#) 

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

/dokumentation/Newsletter/01315/03948/03954/index.html?lang=fr

Nouvelle méthode de calcul de propagation des ondes radio

Le mode de calcul de propagation des ondes radio appliqué au niveau international intègre désormais les particularités du terrain sur lequel les ondes se propagent. Le secteur des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT-R) a adopté la méthode proposée par la Suisse qui permet de tenir compte des obstacles entre l'émetteur et le récepteur - et donc des spécificités d'une zone de couverture ou de la portée de l'antenne - dans le calcul de la propagation des ondes radio afin de garantir la transmission de l'information.

Alexandre Kholod, division Gestion des fréquences

Le développement des services de télécommunication nécessite une bonne connaissance de la zone de couverture ou la portée de l'antenne. Pour cela, il faut bien connaître la propagation des ondes radio assurant la transmission de l'information. En effet, la propagation des ondes radio obéit à des règles complexes, surtout lorsqu'il y a des obstacles entre l'émetteur et le récepteur.

Jusqu'ici la méthode de calcul de la propagation des ondes radio appliqué par l'UIT-R ne tenait pas compte de l'analyse détaillée du trajet parcouru par ces ondes, c'est-à-dire la topographie entre l'émetteur et le récepteur. Les modèles qui étaient élaborés à partir de ces calculs n'étaient pas applicables en Suisse, vu son terrain très irréguliers, riche en collines et montagnes. Ils ne pouvaient servir ni pour la planification des services de radiodiffusion nationaux ni pour leur coordination internationale. Or ces modèles sont indispensables pour le choix des sites d'émission, l'allocation des fréquences, la définition des puissances, le contrôle de brouillage entre émetteurs distants, etc. Pour remédier à ce problème, la Commission d'études 3 de l'UIT-R, qui s'est réunie en octobre 2011, a adapté sa Recommandation UIT-R P.1812 et adopté la méthode développée par la Suisse.

Le modèle appliqué jusque là par l'UIT se basait uniquement sur une interpolation ou un extrapolation à partir des courbes de champ déterminées de façon empirique en fonction de la distance, sans tenir compte des particularités du terrain. Toutefois ce mode a montré ses limites: ainsi, des mesures faites en Suisse ont révélé des écarts énormes (jusqu'à 30 fois) entre les valeurs mesurées sur le terrain et les données calculées selon le modèle. Des travaux ont été alors lancés au sein de la Commission d'études 3 de l'UIT-R en vue de proposer des améliorations. Depuis 2001, la Suisse a contribué de façon active en fournissant des résultats de mesures et de modélisations pour développer une méthode de propagation qui tient compte de la topographie.

Dans un premier temps, parmi plusieurs modèles proposés pour la nouvelle Recommandation, la préférence avait été donnée à la proposition anglaise. Toutefois, les travaux de la section Technologie radio de l'OFCOM - qui se basent sur des mesures effectuées par la section Radio monitoring et l'École d'ingénieur de Bienne, ainsi que des simulations théoriques - ont permis de convaincre la communauté internationale que la méthode suisse est mieux adaptée à la modélisation de propagation fondée sur le trajet. Cette constatation a été confirmée par les tests effectués sur différents types de terrains (plats, irréguliers ou montagneux) par les administrations des Etats Unis, du Royaume-Uni, d'Australie et d'autres pays.

C'est donc pour cette raison que la Commission d'études 3 de l'UIT-R a adapté la Recommandation UIT-R P.1812 afin d'y inclure la méthode suisse en remplaçant l'ancienne approche. La Recommandation ainsi modifiée est maintenant tout à fait applicable en Suisse afin de prédire les zones de couverture des services de radiodiffusion et d'effectuer une coordination internationale.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 29](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 29.03.2012

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

</dokumentation/Newsletter/01315/03948/03956/index.html?lang=fr>

Les régulateurs francophones des télécommunications face au défi de la convergence

Lors de sa réunion annuelle 2011, le Réseau francophone des régulateurs de télécommunications FRATEL s'est penché sur la question de l'influence de la convergence sur la régulation du marché des télécommunications. Réunis à Conakry sous la présidence de la Bulgarie, les membres du réseau ont également adopté le rapport d'activités 2011 et le plan d'action 2012 et élu le Burkina Faso à la présidence pour 2012 ainsi que la Bulgarie et la Guinée à la vice-présidence

Hassane Makki, service des Affaires internationales

Réunis mi-novembre à Conakry, les membres de FRATEL ont abordé le thème "La régulation à l'écoute du marché" à travers trois tables rondes.

Convergence

La première table ronde, qui portait sur "Les convergences technologiques, les intégrations verticales et horizontales et leurs conséquences pour la régulation" a soulevé la question de l'évolution des formes de convergence et des compétences des régulateurs impliqués: ceux de la concurrence, ceux des télécommunications et ceux de l'audiovisuel. Dans ce contexte, il est nécessaire de repenser la régulation des télécommunications et de s'interroger sur le passage d'une régulation marché par marché à une régulation transversale. L'arrivée de la 3G en Afrique - et donc des offres triple play et de la TV sur ADSL - a encore accentué les problèmes liés à l'intégration verticale et horizontale. Enfin, les participants ont aussi souligné l'importance de mettre en place un cadre juridique et réglementaire attractif pour les investisseurs et propice aux initiatives locales. Ce cadre doit permettre d'instaurer la confiance et la sécurisation des échanges dans le secteur des télécommunications.

La place des consommateurs

La deuxième table ronde portait sur "La place des consommateurs dans les actions du régulateur". Elle a permis de poursuivre les échanges engagés par le séminaire de mai 2011 à Sofia et de s'interroger sur les conditions qui permettront à tous les consommateurs de bénéficier de nombreux services avancés, abordables et de qualité. Par conséquent, le régulateur doit clairement définir par exemple les composantes d'un service universel efficace, tant en terme de couverture que de tarifs et de qualité. Pour identifier les besoins, il doit tenir compte des avis des associations de consommateurs. Les participants ont insisté sur trois axes d'actions basées sur leurs expériences:

- le besoin de renforcer les capacités des associations de consommateurs,
- la nécessité d'une régulation qui s'applique de manière unifiée à tous les opérateurs, pour prendre en compte les intérêts des consommateurs
- et le désenclavement des zones rurales pour assurer l'accès de tous aux services.

Implication de tous les acteurs dans le processus de régulation

La troisième table ronde a abordé le thème "Les transformations de la régulation: de l'ex ante à l'ex post, vers la co-régulation?". Pour certains participants, la régulation ex ante peut revêtir un caractère provisoire puisque des règles spécifiques sont appliquées à priori à l'opérateur dominant sur le marché pour favoriser l'émergence d'une concurrence durable dans un secteur issu d'une situation de monopole. La régulation ex post pour sa part apparaît comme pérenne puisqu'elle

adapte les textes légaux à posteriori sur la base de jugements rendus. Elle s'appuie ainsi sur le pouvoir du juge condamnant des pratiques qui faussent la concurrence. Pour certains membres de FRATEL, le régulateur doit repenser son action. Il doit impliquer tous les acteurs du secteur (universités, opérateurs et consommateurs) pour définir le cadre légal, comme le fait par exemple le Sénégal où le régulateur a aussi les compétences d'une autorité de concurrence pour le secteur des télécommunications et des postes et exerce donc à la fois une régulation ex ante et ex post sur le marché.

D'autres participants ont soulevé la difficulté pour un régulateur d'affirmer son autorité lorsque les opérateurs tentent de bénéficier de décisions plus favorables rendues par le pouvoir exécutif.

L'opérateur France Télécom a insisté pour sa part sur le rôle majeur de la régulation ex post à côté de la régulation sectorielle ex ante. Il a aussi souligné la nécessité de favoriser la confiance dans le secteur des télécommunications, la transparence vis-à-vis des consommateurs, l'égalité de traitement pour les opérateurs et la lutte contre des pratiques déloyales.

Volet politique

Dans son volet politique, la réunion des FRATEL a adopté le rapport d'activités 2011 et le plan d'action 2012. Ce plan prévoit notamment un séminaire technique de deux jours qui se tiendra au Burkina Faso au printemps 2012 sur le thème "Le déploiement de la fibre optique". La réunion annuelle aura lieu en automne 2012 au Togo et traitera de "l'accès au haut débit".

La réunion annuelle de FRATEL (Réseaux des régulateurs de télécommunications ayant le français en partage) s'est tenue à Conakry (Guinée) du 10 au 11 novembre 2011, sous la présidence de la Bulgarie. Elle a rassemblé 80 participants représentant les autorités de régulation de 15 pays et une dizaine d'organisations nationales et internationales, tous acteurs dans le domaine des télécommunications. Le secrétariat de FRATEL (ARCEP, Paris), a assuré l'organisation de cette réunion en collaboration avec l'ARPT (régulateur de Guinée). Le comité de coordination de FRATEL, composé d'une présidence et de deux vice-présidences toutes tournantes, a fait l'objet d'un changement. Ainsi, la Bulgarie, présidente de FRATEL pour 2011, cède son poste au Burkina Faso pour 2012, et reprend la vice-présidence. Pour l'autre vice-présidence, la Tunisie quitte le comité de coordination en faveur d'un nouvel entrant, la Guinée (Conakry).

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 29](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 29.03.2012

Informations complémentaires

[FRATEL, réseau francophone de la régulation des télécommunications](#) 

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

/dokumentation/Newsletter/01315/03948/03957/index.html?lang=fr

Pavillons nationaux et séminaires au programme de la Foire TELECOM

Pour fêter ses 40 ans d'existence, la "Foire TELECOM" de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a modifié sa formule. Du 24 au 27 octobre 2011, les halles de Palexpo à Genève ont accueilli des pavillons nationaux. De plus, la manifestation n'était plus accessible au grand public. Aux différents séminaires et tables rondes est venu s'ajouter un "Broadband Leadership Summit" qui a rassemblé des leaders mondiaux dans le domaine de la large bande. L'OFCOM était présent sur le pavillon suisse et a organisé la venue de la Conseillère fédérale Doris Leuthard à la cérémonie d'ouverture.

Hassane Makki, service des Affaires internationales

Pour marquer son 40e anniversaire, la "Foire TELECOM", qui s'est tenu à Palexpo à Genève en octobre 2011 a limité son accès à un public spécialisé pour faire de cet "ITU TELECOM WORLD 2011" une sorte de "Forum de Davos" des télécommunications, articulé autour de séminaires et de tables rondes.

Sommet sur la large bande

L'ITU TELECOM WORLD 2011 a été précédée d'un sommet sur la large bande, le "Broadband Leadership Summit", qui a rassemblé des chefs d'Etat, des ministres et des chefs d'agence des Nations Unies. Le but de ce forum était de sensibiliser les gouvernements à l'importance des politiques des infrastructures et des services de télécommunications à large bande pour le développement économique, social et culturel des pays, en particulier des pays en développement. Le forum a notamment débattu du rôle de l'UIT et de l'UNESCO dans le suivi du SMSI (Sommet mondial de la Société de l'information) ainsi que de la mise en œuvre des "lignes d'action de Tunis" (SMSI-2005), en particulier pour l'UIT qui est en charge des lignes d'action C2 (infrastructures des télécommunications) et C6 (conditions cadres et régulation).

Participation suisse

En tant que représentant de la Suisse à l'UIT, l'OFCOM a participé à l'événement avec un stand d'information dans le pavillon suisse, géré par Swisscom et le DARES (Département de la promotion économique de l'Etat de Genève). La Conseillère fédérale Doris Leuthard était présente le 25 octobre 2011 à la cérémonie d'ouverture où elle a tenu un discours apprécié par plusieurs ministres et chefs d'Etats. Au nom de la Suisse, elle a remercié l'UIT d'avoir choisi Genève pour organiser les "Foires TELECOM" et a encouragé l'Union à continuer à œuvrer pour la mise en œuvre des lignes d'action du SMSI. Elle a également salué la création, en collaboration avec l'UNESCO, de la "Commission Large bande" ("Broadband Commission").

L'ITU TELECOM WORLD 2011 s'est tenue à Genève du 24 au 27 octobre 2011. Pour ses 40 ans d'existence, la manifestation a rassemblé 332 chefs d'Etats, ministres et CEO d'entreprises mondiales dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, ainsi que 324 représentants des médias internationaux et 6500 visiteurs. Elle s'est articulée autour de 55 séminaires et tables rondes et a accueilli 30 pavillons nationaux sur une superficie de 4'800 m².

Créée en 1971, la "Foire TELECOM" se tient tous les 4 ans à Genève, à l'exception de l'édition de 2006 qui a eu lieu à Hong Kong. Elle permet aux opérateurs et aux fabricants d'équipements de se rencontrer. Dans les éditions précédentes, les entreprises pouvaient exposer leurs produits ou services dans le pavillon national du pays où se trouve leur siège. Ainsi, Telecom PTT, puis Swisscom ont organisé le pavillon suisse qui a accueilli des entreprises comme Ascom Siemens


Suisse, etc.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 29](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 29.03.2012

Informations complémentaires

[ITU Telecom World 2011](#) 

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

</dokumentation/Newsletter/01315/03948/03958/index.html?lang=fr>

Feu vert au budget de l'Union internationale des télécommunications

Dans sa session 2011, le Conseil de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) a approuvé le budget biennal 2012-2013 et adopté un ensemble de résolutions et de décisions. Il a aussi salué la décision de la Russie d'augmenter d'un tiers sa participation financière. Cette édition a également été le théâtre de la cérémonie d'adhésion du Sud-Soudan comme nouvel Etat membre de l'UIT.

Hassane Makki, service des Affaires internationales

Deux nouveautés ont marqué la session annuelle du Conseil de l'UIT, qui s'est tenue du 11 au 21 octobre 2011 au siège de l'Union à Genève: 48 Etats membres font désormais partie de ce Conseil, contre 46 au préalable, et le Sud-Soudan a été accueilli comme 193ème Etat membre de l'UIT lors d'une cérémonie officielle.

Le Conseil a remercié par ailleurs la Fédération de Russie qui a décidé de faire passer sa contribution statutaire de 10 à 15 unités contributives, soit une augmentation de 1,590 millions CHF par année. Hamadoun Touré, secrétaire général de l'UIT, a rappelé l'importance de la participation au "ITU TELECOM WORLD 2011" qui avait lieu juste après le Conseil, soit du 24 au 27 octobre 2011 à Genève.

Pavillons nationaux et séminaires au programme de la Foire TELECOM

Résolutions et décisions

Le Conseil 2011 de l'UIT a donné son aval à plusieurs résolutions et décisions:

Manifestation "SMSI+10"

La résolution prévoit la tenue en 2014 d'une manifestation d'envergure, organisée en association avec la Conférence mondiale de développement des télécommunications et chargée d'examiner les progrès réalisés depuis le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Les préparatifs doivent se faire de manière transparente et impliquer tous les acteurs concernés" dans le cas du SMSI. Le Groupe de travail du Conseil sur le SMSI a été chargé de poursuivre ses travaux et de continuer à apporter son aide pour tous les événements futurs de l'UIT.

Pays d'accueil des foires "ITU TELECOM WORLD"

Un modèle d'accord avec le pays choisi pour organiser une édition de la Foire TELECOM de l'Union a été adopté. La Suisse a activement participé à l'élaboration de ce document qui garantit notamment la transparence dans les appels d'offres.

Autonomisation des femmes et des jeunes filles grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC)

La résolution permet de faire figurer le thème "Les femmes et les jeunes filles dans le secteur des TIC" au nombre de ceux qui seront traités lors du Forum du SMSI de 2012 et lors de la "Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information" de 2012.

FMPT / TIC (Forum mondial des politiques de télécommunication/des technologies de l'information et de la communication)

La décision porte sur l'organisation à Genève du cinquième FMPT qui se tiendra trois jours durant, en parallèle à l'édition 2013 du Forum du SMSI. Ce Forum examinera toutes les questions soulevées dans trois résolutions de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT PP-10:

- Résolution 101: Réseaux fondés sur le protocole Internet;

- Résolution 102: rôle de l'UIT dans les questions publiques internationales ayant trait à l'internet et la gestion des ressources de l'internet, y compris les noms de domaine et les adresses;
- Résolution 133: rôle des administrations des Etats membres dans la gestion des noms de domaine (multilingues) internationalisés.

Le FMPT établira des rapports et adoptera des avis, par consensus, sur ces sujets.

Convocation de la prochaine Conférence de plénipotentiaires

Décision a été prise d'organiser la prochaine Conférence de plénipotentiaires (PP-14) à Busan, en République de Corée, du 20 octobre au 7 novembre 2014. L'UIT devra entamer les négociations avec le gouvernement coréen et vérifier sur place les préparatifs avant de signer l'accord. La date et le lieu doivent encore être approuvés par la majorité des Etats membres de l'Union.

AMNT-12 & CMTI-12

La résolution choisit Dubaï comme lieu de déroulement en 2012 de l'Assemblée Mondiale de Normalisation des Télécommunications (AMNT) et de la Conférence Mondiale des Télécommunications Internationales (CMTI). L'AMNT-12 aura lieu du 20 au 29 novembre 2012 et traitera des stratégies et des activités du secteur de normalisation (UIT-T) pour la période 2013-2016. La CMTI-12 se déroulera du 3 au 14 décembre 2012 et sera chargée de réviser le "Règlement des Télécommunications Internationales", règlement administratif qui fait partie des Accords de Genève de 1992.

Conseil 2012

La prochaine session du Conseil aura lieu exceptionnellement en début d'été, du 4 au 13 juillet 2012, en raison de la surcharge d'événements entre septembre et décembre 2012.

IMAC (Independent Management Advisory Committee)

Le Conseil a nommé pour 4 ans les cinq experts indépendants qui constituent le Comité d'audit chargé d'aider le Conseil et le Secrétaire général de l'UIT à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gouvernance. Il s'agit notamment d'assurer l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des procédures de gouvernance à l'UIT.

Budget biennal de l'Union pour 2012-2013

Le Conseil a adopté le budget biennal de l'Union qui s'élève à 323,834 millions de CHF (contre 332,639 millions de CHF pour 2010-2011). Prévu au départ avec un déficit de 10,9 millions de CHF, ce budget est finalement équilibré grâce à une réduction de certaines dépenses, à un transfert de 6,6 millions de CHF ainsi que l'augmentation de la contribution statutaire de la Fédération de Russie. Appuyée par d'autres Etats membres, la Suisse, à travers l'OFCOM qui l'a représentée au sein de l'UIT, a manifesté à plusieurs reprises ses préoccupations face à ce budget qui ne tient pas compte des 20 millions de CHF dépensés lors de l'introduction des normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards).

Plans opérationnels glissants pour la période 2012-2015

Le Conseil a adopté les 3 plans des secteurs et celui du secrétariat général. A noter que le secteur de développement (UIT-D) et le secrétariat général devront éviter les doubles emplois dans les suivis du SMSI.

Regroupement de deux groupes de travail sur les ressources financières et humaines

Le groupe de travail sur les règlements financiers (FINREG) et le groupe de travail sur les ressources humaines n'en formeront désormais plus qu'un.

Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'internet Une résolution rend ce groupe indépendant du Groupe de travail du Conseil

sur le SMSI. Le mandat et les conditions de participation n'ont pas changé.


La session 2011 du Conseil de l'UIT (CO-11) s'est déroulée à Genève du 11 au 21 octobre 2011. Elle a rassemblé plus de 400 participants, dont 81 délégués des 48 Etats membres du Conseil, et 50 délégués observateurs de 19 Etats membres (non membres du Conseil) ainsi que des délégués d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales, du secteur privé ou encore des organisations régionales et internationales. Elle a été présidée par Fernando Borjón (Mexique) la première semaine et par le vice-président du Conseil Ahmet Cavusoglu (Turquie) et Fabio Bigi (Italie) la seconde semaine.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 29](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 29.03.2012

Informations complémentaires

[Conseil 2011 de l'UIT](#) 

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

/dokumentation/Newsletter/01315/03948/03959/index.html?lang=fr